

FICHE D'INSCRIPTION BUCATHLON 2019

SAMEDI 30 MARS 2019

CIVILITE :

Nom : Prénom :

Date de Naissance : Catégorie :

Sexe :FM

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MOINS DE 18 ANS :

Je soussigné, M. ou Mme autorise ma fille, mon fils à participer au Bucathlon sous mon entière responsabilité

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Avez-vous déjà été initié(e) au tir :	OUI	NON
Etes-vous licencié(e) dans une association sportive de la ville :	OUI	NON
Si OUI laquelle :		

PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR POUR VALIDER L'INSCRIPTION :

Justificatif de domicile

Certificat médical d'aptitude à l'exercice physique et à la course à pied en compétition ou licence sportive

Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint à cette inscription et m'engage à l'appliquer ou le faire appliquer par mon enfant sous peine d'être exclu du classement et de l'épreuve. J'autorise la municipalité à utiliser les images prises à l'occasion de ma participation à l'évènement pour tous supports et ce pour une durée illimitée.

SIGNATURE : Fait à Buc

Le

CADRE RESERVE A L'ORGANISATEUR

NUMERO DE DOSSARD

NUMERO DE PUCE

REGLEMENT

Présentation du déroulement de la manifestation et des différentes règles.

ARTICLE 1

Le jour de la manifestation, le concurrent devra se présenter en personne au stand de l'organisation muni, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire), afin de pouvoir récupérer son dossard. Le retrait des dossards se fera entre 13h00 et 13h30.

ARTICLE 2

La manifestation sportive se compose de course à pied, de tir à la carabine et d'un questionnaire bucois (servant de joker).

La distance de course et le nombre de tirs varient en fonction des catégories. L'épreuve consiste à faire des boucles de course entrecoupées par des arrêts au tir. En cas d'échec au tir, un temps d'attente devra être effectué avant de repartir sur la boucle de course. Les critères de réussite au tir seront expliqués le jour de la manifestation.

Le joker permettant d'annuler 1 temps d'attente au choix.

ARTICLE 3

Les départs seront donnés par catégories sous formes de séries à partir de 13h30. Un classement masculin et un classement féminin seront effectués sauf pour le relais famille.

ARTICLE 4

Les catégories retenues sont :

- 6/7 ans : 6 ans temps de parcours, 7 ans + 5 secondes sur temps de parcours
- 8/10 ans : 8 ans temps de parcours, 9 ans + 5 secondes sur temps de parcours, 10 ans + 10 secondes sur temps de parcours
- 11/15 ans : 11 ans temps de parcours, 12 ans + 5 secondes, 13 ans + 10 secondes, 14 ans + 15 secondes, 15 ans +20 secondes
- 16 ans et plus : 16/30 ans temps de parcours, 31/40 ans -5 secondes, 41/50 ans -10 secondes, 51/60 ans -15 secondes....
- Relais famille : une équipe composée d'un enfant de 6 à 10 ans et d'une personne de +18ans : +10 secondes enfant de 8, 9 ou 10 ans, -10 secondes adultes de + de 40 ans

Le nombre de places est limité pour chaque catégorie d'âges ainsi que pour le relais famille. La priorité d'inscription sera donnée aux habitants de la commune de Buc, ainsi qu'aux élèves scolarisés sur la commune. Les employés des entreprises bucoises sont autorisés à s'inscrire.

La date et l'heure d'inscription donneront l'ordre sur la liste jusqu'à la limite des places disponibles.

Les habitants des communes de Versailles Grand Parc peuvent s'inscrire, la validation de la prise en compte de leur inscription leur sera communiquée le 25 mars à 13h00 en cas de places disponibles sur les listes.

Chaque personne ne peut s'inscrire que dans une catégorie.

Les participants mineurs seront sous la responsabilité de leurs parents.

ARTICLE 5

Avant chaque départ de série, une brève explication sur la technique de tir vous sera présentée.

ARTICLE 6

A la fin de chaque course, il vous sera demandé de nous remettre la puce technologique de notre prestataire permettant d'effectuer le classement. En cas d'oubli ou de perte, la commune pourra vous facturer cette puce au tarif de 5 euros.

ARTICLE 7

Afin que cette journée se déroule dans les meilleures conditions, une équipe médicale assurera la sécurité de l'ensemble des personnes présentes.

ARTICLE 8

En cas d'impossibilité de participation, nous vous remercions par avance de bien vouloir prévenir l'organisateur qui a en sa possession une liste d'attente pour chaque catégorie.

ARTICLE 9

L'organisateur se réserve le droit de **refuser toute demande d'inscription** en l'absence des pièces obligatoires nécessaires. L'inscription étant non complète.

ARTICLE 10

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute autre évènement mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler au 01 39 20 71 36.